

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.11.102.B

**Emploi et insertion :
adhésion Alliance
Villes Emploi**

LE VINGT SIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 novembre 2020**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.11.102.B**

EMPLOI

Rapporteur : **Monsieur BUISSON**

EMPLOI ET INSERTION : ADHESION ALLIANCE VILLES EMPLOI

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi, GrandAngoulême soutient, depuis 2019, la mise en place d'une Plateforme départementale de recrutement sur les clauses sociales. Cette plateforme, animée par une facilitatrice, accompagne la mise en œuvre des clauses sociales sur le territoire et assure la sécurisation des parcours professionnels. Ce service centralisé offre à tous les acteurs du territoire (entreprises et personnes en insertion, acteurs de l'emploi de l'insertion), quel que soit le maître d'ouvrage, un interlocuteur unique dans une logique de construction de parcours d'insertion et de pérennisation des emplois.

Cette plateforme expérimentale, co financée par GrandAngoulême et la DIRECCTE (décision 2020-D-102 du 25 mai 2020) est portée par GE16 Emploi, acteur du développement économique et de l'emploi en Charente.

Afin de permettre un suivi optimisé des clauses sociales et une analyse statistique précise, il est nécessaire de pouvoir mobiliser des outils de pilotage dont l'interface ABC CLAUSE. L'accès au logiciel implique une adhésion au service Clauses sociales du réseau national Alliance Villes Emploi.

Par ailleurs, l'adhésion à Alliance Ville Emploi ouvre l'accès à l'ensemble des services fournis par le réseau : formations, annuaires des facilitateurs, accompagnement sur site, participation aux journées d'animation régionale de la clause sociale, information permanente sur toutes les questions juridiques relatives aux marchés publics, informations sur les bonnes pratiques, les expérimentations ou développements de la clause sur les territoires.

GrandAngoulême et GE16 Emploi pourront ainsi participer aux cycles de formation et de professionnalisation proposé par Alliance Villes Emploi et à tous les autres évènements et journées organisées par le réseau. Ils pourront également être membres des pôles de compétences et des différents groupes de travail du réseau ainsi que du club utilisateur du logiciel Clause.

Le tarif d'adhésion annuel s'élève à 843,18 € (5,98 € pour 1 000 habitants, calculé sur la base du nombre d'habitants du territoire couvert par le facilitateur : 141 000). L'adhésion sera effective à la formalisation de l'adhésion et pour l'année 2021.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion à ALLIANCE VILLES EMPLOI et le règlement de la cotisation annuelle qui s'élève à titre indicatif pour 2020 à 843,18 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'adhésion.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 décembre 2020	<u>Affiché le :</u> 09 décembre 2020